

---

## Avis d'information

---

La commune de Bondy est adhérente au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

Conformément aux dispositions des articles L. 2313-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales, la Décision modificative n°1 de l'exercice 2022 et le Budget primitif de l'exercice 2023 du SIFUREP sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.sifurep.com>, rubrique « Accueil / Bibliothèque / Documents budgétaires ».

Ces documents sont également mis à la disposition du public, à compter de ce jour, au sein du service des Assemblées de la mairie de Bondy aux horaires suivants : 9h30 – 13h00 et 14h00 – 17h15.

Fait à Bondy, le  
Pour le Maire et par délégation  
Laurent COTTE

1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire



Stephen HERVE  
Maire de Bondy

Conseiller régional d'Ile-de-France

